LE BUDGET AUDET :
NÉGATION DE LA CITOYENNETÉ
POUR DES MILLIERS DE PERSONNES

Montréal, le 24 mars 2006 – Pour le Front commun des personnes assistées sociales, le gouvernement du Québec décide de continuer à ignorer la situation des personnes assistées sociales. Par ce choix, il refuse délibérément à ces personnes, les conditions minimales permettant l'exercice responsable de leur citoyenneté.

Monsieur Audet, ministre des finances, a affirmé à l'émission *Le Point* du 23 mars que le montant de 543$ par mois est acceptable puisqu'il est complété par l'allocation accordée suite à la participation à des mesures qui seront mises en place en cours d'année. Par ailleurs, les dépenses inhérentes à cette participation n'apparaissent pas au budget. Pour comprendre l'astuce, il faut se référer au dépôt des crédits qui prédit une baisse du nombre de personnes assistées sociales. Les *économies hypothétiques* seront investies dans des programmes dont celui d'accompagnement social. Pour les membres du Front commun des personnes assistées sociales, ce genre de solutions est inacceptable. Sa porte parole, madame Nicole Jetté affirme : « En adoptant une telle attitude, le gouvernement démontre ses préjugés. Il prétend que le principal problème des personnes assistées sociales est un manque d'initiative, de compétences. Puis, comme béquilles, il orchestre une série de mesures. Ces mesures dites d'accompagnement ou de développement de compétences seront offertes *selon la capacité de payer du ministère de la Solidarité sociale*.» ***Cette capacité de payer*** sera relative aux économies ramassées suite à la diminution du nombre de personnes assistées sociales. «**Le Conseil du trésor en imposant à nouveau ce cadre de prédictions au ministre de la Solidarité sociale, rappelle madame Jetté, révèle ses modalités de redistribution de la pauvreté».** Encore aujourd'hui, plus de 260,000 ménages à l'aide sociale sont condamnés à souffrir de la faim, à s'inquiéter devant le risque de ne pas pouvoir payer le loyer, à se priver de médicaments, à s'isoler…

« En refusant aux personnes assistées sociales un revenu qui assure minimalement la couverture des besoins vitaux tels la nourriture, le logement et la santé, le gouvernement nie leur droit de citoyennes », ajoute madame Jetté

Le Front commun continue à affirmer la dignité de toute personne. Il rappelle la responsabilité de l'État québécois d'assurer à l'ensemble de la population, sans discrimination, les conditions permettant d'exercer pleinement leur citoyenneté dans le respect des engagements pris tant par son adhésion à la Déclaration universelle des droits humains et par l'adoption des Charte québécoise et canadienne que par le vote unanime exprimé par les membres de l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale,* en décembre 2002.

\- 30 –

Renseignements : Nicole Jetté (514) 987-1989
Cellulaire (514) 577-3279